



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
 Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

22-023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi des finances 2020 adoptée le 30 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2022,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2022 de la commune doit être voté avant le 15 avril 2022.

Considérant que les dépenses et les recettes sont en équilibre tant en investissement qu'en fonctionnement.

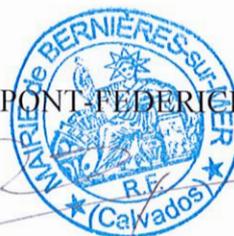
Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de voter le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Y compris les Restes à Réaliser
Investissement	1 242 200,00 €	1 242 200,00 €	19 050,00 €
Fonctionnement	2 929 907,68 €	2 929 907,68 €	12 299,53 €

Cette délibération est adoptée à : Pour : 16

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

- 1 AVR. 2022

COURRIER